



1°) Approbation du Procès-Verbal du 26 octobre 2016

Consultation : 2 abstentions et 9 votes pour

2°) Information sur les résultats du mois d'octobre. Demande du CE d'un PNL détaillé

La direction : Le CA chiffre produit à une marge bien tenue. Le coût des ventes demeure élevé, à 14 %. On déplore que cela n'augmente pas mais le parc contrat reste stable. La politique de prix qui consiste à brader les produits n'a pas de sens et contribue à dévaloriser ces derniers.

Atterrissage de fin décembre : **Même avec les gros dossiers qui risquent de tomber le DAF affirme qu'on ne sera pas au budget. Il manquait 2.2 M€ à fin octobre.**

La CGT : Nous constatons que nous ne sommes toujours pas à la hauteur du budget et souvent en deçà des chiffres de 2015.

Question : Comment peut-on arriver à un OP positif dans ces conditions ?

Réponse : On vend moins à une meilleure marge.

Question : Demandons si les provisions de variable sont prévues ?

Réponse : Lissé sur 12 mois avec arrêt des comptes au 31/12/16. Versement en février du variable avec une communication fin janvier aux collaborateurs

La CGT réitère son désaccord au DAF concernant sa politique de restriction et de rétention de l'information depuis le début de l'année alors que les élus ont toujours eus depuis des années avec ses prédécesseurs les informations réclamées.

La CGT relève qu'elle ne peut pas ainsi que l'expert, apprécier les résultats ni répondre aux interrogations sur ce qui se passe entre les lignes non communiquées du PNL.

Déclaration du CE :

Par la présente délibération, le Comité d'Entreprise alerte et interpelle la Direction de NextiraOne France. Les données économiques fournies chaque mois au CE ne lui permettent pas une bonne compréhension de la situation de l'entreprise.

Le Comité d'Entreprise demande donc à la Direction de fournir chaque mois, dans le cadre de l'information économique, des données plus précises concernant nos résultats économiques

- Composante de la marge de production
- Modalité de calcul et détail de la ligne relative aux coûts des ventes ;
- Comment passe-t-on de la contribution au résultat opérationnel courant ?

Ces éléments sont indispensables à une bonne compréhension de l'équilibre économique de l'entreprise. Ils pourront permettre au Comité d'Entreprise d'exercer pleinement ses prérogatives.

Il faut de plus tenir compte de l'inquiétude des représentants du personnel quant à notre situation :

- en termes de chiffre d'affaires, nous sommes en retard sur le budget de l'année et même sur le réalisé de l'année précédente ;
- lors d'un précédent CE, la Direction a indiqué avoir pu maintenir un résultat positif grâce à « l'intégration d'éléments incorporels ». Cela veut-il dire que nous sommes finalement déficitaires au niveau de l'activité ?



- avec un CA en baisse, notre résultat final est tout de même légèrement positif. Les tableaux fournis ne permettent cependant pas d'appréhender les raisons de cette évolution contradictoire.
- Enfin, nous sommes très en retard par rapport à notre budget sur le résultat opérationnel

Les membres du CE sont particulièrement alertés et attentifs à ces questions dans la mesure où notre entreprise est en « redressement économique » après être passé par un redressement judiciaire. Nos marges de manœuvre sont donc faibles et il est nécessaire de prêter une grande attention à l'évolution de nos résultats.

Nous vous demandons une nouvelle et dernière fois de nous remettre ces informations pour le prochain CE.

Consultation : Adoption à l'unanimité

Information sur les parkings détenus par NXTO

La direction : 68 places dont NXTO a la propriété. Ces parkings sont en l'état très difficiles à vendre au regard de leur localisation. L'enjeu économique est faible selon la direction.

La CGT : Les élus suggèrent de conserver la propriété jusqu'en 2024 dans l'éventualité des jeux olympiques qui pourraient se dérouler sur Paris, ce qui pourrait engendrer ainsi une plus-value notable.

Point sur évolution des fees Cisco

La direction : Tendence de maîtrise des fees. Taux de renew non atteint donc taux de remise diminué de 52 % à 42 %.

Plusieurs actions engagées pour faire changer les métriques vis-à-vis du parc.

Cisco a une démarche monopolistique

La CGT : Déploie qu'aucune information dans ce sens n'ait été diffusée auprès des commerciaux qui ne sont pas au courant de la raison de cette baisse de remise .

La CGT relève que Cisco est très exigeant et impose beaucoup de points

3°) Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise

(article L2323-10 du code du travail)

La direction :

JM FRITSCH déclare que le travail de simplification n'est pas aussi aisé et n'avance pas aussi facilement qu'il le souhaiterait. Réaction positive des partenaires sur dynamique et renouveau avec le déménagement sur Rueil

L'activité sécurité est incontournable dans les métiers IT . Elle pourrait être intégrée à la partie réseau si ce n'était pas si spécifique.

Pour NWARE, l'objectif était d'apporter des compétences connexes et une maîtrise sur cœur de réseau et cœur de Data center. L'intégration se passe bien et les équipes sont beaucoup sollicitées.

Les compétences d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain et il faudra s'adapter et anticiper les recrutements et formation en conséquence.

Sur les clients l'entreprise doit être plus présente dans les grands comptes. Le marché commercial et son maillage permet de l'attaquer correctement et cela doit continuer.



Pour le marché de la PME, le coût d'accès commercial est très lourd ; l'idée serait d'avoir une force commerciale de renouvellement de parcs et une offre qui se ferait éventuellement par publicité ou des solutions packagées ou industrialisées

Maintenance plus resserrée axée sur des data centers centraux, des centres de supervision .

NXTO va disparaître au profit de NXO.

Plateforme NOC qu'il projette de faire évoluer pour plus d'adaptabilité en incluant la sécurité

Acquisitions d'autres entreprises envisagées

La CGT :

Question : Est-ce que l'arrivée de la 5G pourrait avoir une incidence en interne ?

Réponse : Pas de risque à priori mais va déléguer l'analyse à un collaborateur.

Question : Investissements prévus par l'entreprise ?

Réponse : Les plus gros sont le recrutement et la formation

Question : Côté commerce quelle formation ? :

Réponse : Technique de vente, programme adapté sur 2017 pour une trentaine de commerciaux

Il va y avoir un changement au niveau des consultants pour qu'ils montent en compétence dont le choix du prestataire sera fait bientôt pour être proposal manager dont le spectre et l'intérêt vont croître. Ils auront leur propre plan de rémunération

Question : Perspectives de développement

Réponse : objectif de marge entre 5 et 7%.Attente de croissance sur la sécurité ; tendance baissière notamment sur data alu.

Pas de projets d'externalisation.

Question : Quels moyens à mettre en place pour améliorer le réseau .

Réponse : JM FRITSH annonce qu'un certain nombre de choses ont été faites et remplacement de PC portable qui sera fait progressivement

Déclaration du CE :

L'ouverture de la consultation sur les orientations stratégiques prévue à l'article L2323-10 du Code du Travail ayant été mise à l'ordre du jour de la présente réunion, le CE décide de recourir à l'assistance d'un expert-comptable en vue de cette consultation. Il désigne à cet effet le cabinet SYNDEX, situé 22 rue Pajol à Paris 18^{ème}.

Le CE rappelle que, du fait de cette désignation et sauf meilleur accord, il sera réputé avoir été consulté à l'expiration d'un délai de deux mois.

Le CE invite la direction à coopérer loyalement au déroulement de l'expertise et, dans ce cadre, à remettre au plus vite au cabinet SYNDEX les informations dont il aura réclamé communication dans la lettre de mission que la direction va recevoir dans les prochains jours.



Le CE souhaite pouvoir disposer des analyses de l'expert-comptable pour être en mesure d'exprimer un avis éclairé sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences.

Le comité d'entreprise entend marquer son attachement à la qualité du dialogue social qui suppose une information loyale et transparente.

Il ne doute pas que la direction partage cette préoccupation.

Mais compte tenu des conséquences désormais attachées à l'écoulement des délais sur le déroulement de la procédure de consultation, le CE entend préserver ses droits.

C'est pourquoi, à titre conservatoire, il décide d'ores et déjà de saisir les juridictions compétentes en vue de faire enjoindre à la direction de compléter son information comme celle de l'expert-comptable qu'il a désigné, et de prolonger le délai de consultation en le fixant à deux mois à compter de la remise effective des informations ainsi sollicitées.

Le CE sera représenté à cet effet par son secrétaire P. MICHEL et souhaite ne pas être amené à mettre en œuvre cette délibération.

Consultation : Adoption à l'unanimité

4°) Point d'étape sur l'information en vue d'une consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (article L2323-15 du code du travail)

La direction : Le point sera abordé lors du prochain CE. La direction a envoyé à l'expert les documents demandés.

Les élus demandent le report de la consultation sur janvier pour traiter en parallèle avec les orientations stratégiques

5°) Information / consultation sur le projet de rupture conventionnelle de Jérôme BLANC, candidat CE collège 2 suppléant des élections du 29 septembre 2016

La CGT : Explication reçue de la part de J BLANC et pris acte de sa demande pour raisons personnelles

Consultation : 5 votes nuls 5 votes pour et 1 abstention

6°) Information en vue d'une consultation sur le projet de changement de prestataire relatif à la santé et prévoyance

Déclaration du CE

Concernant ce projet les élus du CE rappellent que les salariés font l'objet d'accords en **vigueur concernant non seulement la Santé et la Prévoyance, mais aussi la sur** complémentaire individuelle, la dépendance et la rente conjoint.

Bien qu'ayant souhaité remédier aux difficultés d'accueil et des modalités de remboursement du prestataire Humanis, une résiliation conservatoire a été adressée par la direction à notre prestataire sans information préalable à l'ordre du jour de la séance du CE du 26 octobre dernier.



Même si une information par mail a été faite récemment auprès des IRP, nous dénonçons ici cette façon de procéder.

Vous nous proposez à cette séance plénière du 24/11 un nouveau projet très avancé sans concertation préalable sur le calendrier et les délais pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, votre document prévoyant même la « validation de la mise en place des régimes » dès le 25/11, soit le lendemain de la réunion du CE qui n'a pas encore eu lieu !

Evidemment nous ne sommes pas opposés à la recherche de solutions alternatives mais nous souhaiterions le faire selon des délais raisonnables et nécessaires autour d'une commission dédiée et d'intervenants extérieurs, prenant en compte les besoins des salariés, les difficultés actuelles de la solution en vigueur et l'analyse d'autres alternatives pour une échéance en 2017.

Celle-ci sera constituée de :

- Carmen Leroux, Agnès Beauvais, Jean Louis Jolive, Tatiana Duigou, Catherine Schillaci, Alain Nolin, JP Ottaviani, Pierre-Henri Beauval.

En tout état de cause à ce stade :

- Nous vous demandons de faire le nécessaire auprès de la Caisse pour annuler la résiliation à titre conservatoire, vis-à-vis de l'échéance de décembre 2016.
- A titre conservatoire, Nous mandatons le secrétaire du CE pour ester et faire constater l'entrave au fonctionnement du Comité d'entreprise. Il pourra se faire assister d'un avocat.

Nous précisons qu'en l'état nous refusons l'« information » prévue au point 6 de l'ordre du jour : « *Projet de changement de prestataire relatif à la santé et prévoyance* »

- Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstention : 0

Déclaration de la direction : Le CE vient de faire une fois de plus la démonstration du refus du dialogue social. Le point a été mis régulièrement à l'ODJ et fait suite à plusieurs demandes du CE qui lui-même se plaignait suite aux problèmes rencontrés par les collaborateurs. Il s'agit d'une dénonciation à titre conservatoire et Humanis est toujours en lice sur la prestation.. La volonté est de discuter avec le CE et mettre sur la table les différentes possibilités qui s'offrent à nous sans intention de passer en force. La déclaration ayant été voté à l'unanimité il retire le point qui ne sera pas traité.

Je vais demander aux équipes de lever le pied pour régler les problèmes que rencontreront les collaborateurs. La commission qui doit être constituée devra se consulter durant les heures de délégation

La CGT : Constate que le document est déjà rédigé avec un courtier et donc une orientation donnée. Elle souligne que dans la consultation il est mentionné sur les documents une signature au 25 novembre.

La direction : Elle considère que l'information a été faite et ajoute que la consultation aura lieu lors d'un CE extraordinaire la première quinzaine de décembre.

La 2^{ème} option : envoi d'un courrier à Humanis pour proroger le contrat pour un trimestre, ce qui laisse deux mois pour rediscuter du sujet.



Secrétaire du CE : La direction met le couteau sous la gorge sous prétexte d'une déclaration faite au mois de Mai. Une partie des récriminations a été réglée. La direction a brûlé une étape et aborde le point de manière très insistante.

La pause déjeuner ayant portée conseil, D. SAMPOUX revient sur sa déclaration et sa réaction suite à la volonté du CE de refuser l'information et informe les élus qu'il consent à proroger le contrat de 6 mois

Déclaration du CE :

Nous prenons acte de la prorogation de 6 mois auprès de la Caisse Humanis

La présidente désignée étant Catherine CHILLACI i, nous confirmons le mandat donné à la commission pour effectuer ; recherches, analyses d'autres alternatives, et/ou besoin d'améliorations des prestations auprès de la caisse Humanis.

A ce titre la commission pourra auditer la ou les propositions du Cabinet Henner.

7°) Information/consultation sur le projet de fermeture de l'agence de Valence

Consultation reportée après consultation des DP

8°) Information sur le projet de déménagement de l'agence de St Egrève

DP favorables au déménagement. Le bail est chez le bailleur à la signature

7 sédentaires avec le rattachement de Valence

9°) Organisation du CE

- **Information complémentaire de présentation :** organigramme groupe
- **Budget du CE 2017 – Information sur la masse salariale prévisionnelle 2017**
En cours de finalisation. 54,5 M€
- **Vote du CE pour un PTI pour la salariée du CE**
La CGT note que la direction ne souhaite pas assumer cet aspect. Un devis de 210 € HT est soumis au vote. :

Consultation Accord à l'unanimité

- **Désignation des commissions sociales facultatives**
5 commissions proposées par la CGT

Commission fin d'année : chèques cadeaux adultes et enfants et activités agence
Alain NOLIN/ Eddy THOYER : Frédéric LEMALLIER

Commission vacances location : Carmen. LEROUX / SABEUR /Paul MICHEL



Commission sports loisirs et culture, chèques vacances Carmen. LEROUX / Didier . FRANCO / F. LEMALLIER

Commission voyages : PH BEAUVAL / SABEUR

- **Désignation du cabinet d'avocat du CE**

S. LETOQUIN du bureau de Paris. Convention pour 40 H de conseil accessible à l'ensemble des élus sous le regard du secrétaire

Consultation : 6 voix pour et 5 contre

10°) Information sur la situation de l'informatique et du réseau

Des améliorations sont en cours sur l'ensemble du système d'information, dont la migration du dernier lien GUN vers Linker afin de supprimer des problèmes liés aux équipements vieillissant, et d'augmenter la taille des tuyaux (bande passante).

Des nouveaux PC vont être achetés pour les commerciaux, mais le remplacement se fera par étape.

Concernant la partie téléphonie, ce n'est pas simple de diagnostiquer le(s) problème(s) (prend beaucoup de temps), car notre système est complexe, 4 solutions (Lync/Jabber/ALU/OTC) de téléphonie interconnectées en production sur l'ensemble du territoire.

Le problème d'annuaire est connu et a été escaladé

11°) Vie d'entreprise

- **Point sur la politique GSM**

La CGT demande réponse sur le remboursement des batteries qui sont du consommable lorsqu'elles sont HS

La Direction. Réponse ironique attestant qu' « au bout de deux ans le GSM appartient au salarié » et donc sous-entend que le remplacement des consommables leur incombe.

Doit néanmoins regarder le point et donnera une réponse.

- **Information sur les conséquences de la décision du TI relative à l'annulation du CHSCT unique**

NXTO convoque les organisations syndicales à se réunir afin d'avoir un accord sur le sujet.

Une délibération CGT/CGC est faite et voté à la majorité par 6 voix sur 11.

l'UNSA conteste cette décision pour soit disant un manque de démocratie. ils oublient subitement comment ils ont agis pendant 6 ans !!!



12°) Point sur les effectifs : évolution, nombre de CDD et intérim

HEADCOUNT	31/12/2016	31/01/2018	28/02/2018	31/03/2018	30/04/2018	31/06/2018	30/08/2018	31/07/2018	31/08/2018	30/09/2018	31/10/2018
Administratifs	158	164	164	163	163	163	160	157	158	155	152
Services	601	600	597	589	579	570	562	554	550	257	254
Commerce	272	279	278	277	271	263	261	259	261	555	554
Total CDI	1 041	1 043	1 038	1 028	1 013	998	983	970	968	987	980
CDD	4	5	5	5	4	3	3	3	3	3	4
Intérim	4	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Alternance	95	95	95	94	93	92	96	84	69	77	84
CFC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 144	1 146	1 140	1 128	1 110	1 081	1 072	1 057	1 041	1 047	1 048
Dont ALD	16	16	16	16	16	17	17	16	16	17	15

CDD au 31/10/2016: 1 service - 3 support
1 remplacement - 3 surcroîts

Administratifs = services généraux, recrutement, contrôle de gestion, order processing, DRH, DAF, Informatique, Achats, Logistique, Assistantes
Services = agences services, planification, CSC, projets
Commerce = IC, Consultants Commerce, managers Commerce

13°) Questions diverses

- Point remboursement hôtels Rueil
- Plan de variable 2017
Réunion négociation 14/12 après-midi
- Point note de service politique voiture : accident